

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 23 novembre 2012
(convocation du 12 novembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Novembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h50
M. CAZABONNE Alain à M. BONNIN Jean-Jacques
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas à partir de 12h40
Mme CARTRON Françoise à M. TURON Jean-Pierre
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric à partir de 12h
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien jusqu'à 10h
M. GELLE Thierry à Mme BONNEFOY Christine
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 11h
Mme LIRE Marie-Françoise à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10h45
M. PIERRE Maurice à M. TOUZEAU Jean jusqu'à 10h
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 9h45
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 12h55
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h50
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme TOUTON Elisabeth

M. CAZENAVE Charles à Mme CHAVIGNER Michèle
M. CHARRIER Alain à M. ANZIANI Alain à partir de 12h40
M. DAVID Jean-Louis à M. BRON Jean-Charles
M. DAVID Yohan à Mme. COLLET Brigitte
Mme DELATTRE Nathalie à Mme WALRYCK Anne
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard
Mme EWANS Marie-Christine à M. CHARRIER Alain
jusqu'à 12h40 et M. TRIJOLET Thierry à partir de 12h40
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. SOLARI Joël
M. LOTHAIRE Pierre à M. SIBE Maxime
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à M. DELAUX Stéphan
M. REIFFERS Josy à M. BOUSQUET Ludovic
Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme LAURENT Wanda

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Tram-Train du Médoc - Marché VRD TTM :
☐ **réalisation de la ligne Tram-Train du Médoc de la station Cracovie à Bordeaux**
☐ **jusqu'à la gare de Blanquefort - Lot 2 : Travaux de stations**
☐ **Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature**

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux a par délibération en date du 6 novembre 2009, arrêté le dossier définitif de l'opération d'extension de 33 km du réseau actuel de tramway qui comprend :

- la construction du tram-train du Médoc ;
- les extensions des lignes A, B et C.

L'objet du présent marché dit "VRD TTM" concerne les travaux relatifs à la réalisation d'une ligne tram-train sur environ 7.1 Km depuis la station Cracovie située sur les allées de Boutaut à Bordeaux, jusqu'à la gare de Blanquefort.

Ce projet comprend les travaux de voiries, parc relais et d'aménagements de surface induits par la création de la plate-forme tram-train du Médoc située au droit des stations et des passages à niveau ainsi que la réalisation des quais de stations.

Le marché est fractionné suivant les dispositions de l'article 10 du code des marchés publics en 2 lots séparés, qui donneront chacun lieu à un marché après notification et définis ci après :

Lot 1 - infrastructures, qui prévoit la réalisation :

- des voiries et des aménagements de surface au droit des six (6) stations (Cracovie, La Vache, Bruges Sud, Gare de Bruges, Tiscot et Gare de Blanquefort) et des Passages à Niveau (PN 3, 4, 6 et 12),
- des travaux de réalisation d'un parc de stationnement à la station La Vache,
- des travaux de réalisation du parc relais de la station Gare de Bruges,
- des travaux de réalisation du parc relais de la station Gare de Blanquefort.

Lot 2 - stations, dont l'objet est la réalisation :

- des travaux de génie civil, massifs, voiles, bordures et dallage de quais, fourreaux et fondations profondes,
- des travaux de revêtement des sols,

- des travaux liés à certains refuges piétons situés en bas de rampe de station (bordures, revêtements de sols, dalles podotactiles).

Le marché est à prix unitaires.

L'opération est estimée à 7 580 000 € HT, soit 9 065 680 € TTC.

La présente délibération vise le lot n°2, pour lequel le montant de la dépense est estimé à 2 580 000 € HT pour une durée de 26 mois à compter de l'ordre de service lançant sa période de préparation.

Cette dépense sera imputée au budget annexe transports, Chapitre 23 compte 2380 0082, CRB KD 00, programme TT30.

Pour la réalisation de cette opération, la Communauté urbaine doit être regardée comme entité adjudicatrice. Il a donc été procédé à une mise en concurrence par voie d'appel d'offres ouvert en application des articles 160 et 161 du Code des Marchés Publics.

Ce marché comprend la mise en œuvre d'une clause sociale.

L'avis a été envoyé au bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) et au journal officiel de l'union européenne (JOUE) le 7 juin 2012 et publiée le 12 juin 2012.

Deux opérateurs économiques ont déposé un pli contenant leur candidature et leur offre à la date limite fixée par le dossier de la consultation, le 1^{er} août 2012 :

- EIFFAGE,
- FAYAT ENTREPRISE TP/BTPS.

Les deux candidatures ont été agréées.

A l'issue de l'analyse des offres remises, et après jugement et classement des offres selon le règlement de la consultation, la Commission d'appel d'offres (CAO), réunie le 14/11/2012, a décidé d'attribuer le «lot 2 – travaux de stations» à l'entreprise ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse : le groupement FAYAT TP/BTPS Atlantique, pour un montant de 2 068 391,57 € HT, soit 2 473 796,32 € TTC.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des marchés publics, et notamment ses articles 160 et 161,

VU la délibération n°2009/0708 du Conseil de Communauté en date du 6 novembre 2009,

VU la consultation par voie d'appel d'offres ouvert lancée le 7 juin 2012 pour la réalisation d'une ligne tram-train sur environ 7.1 km depuis la station Cracovie située sur les allées de Boutaut à Bordeaux, jusqu'à la gare de Blanquefort,

VU la décision de la CAO en date du 14/11/2012 attribuant le marché relatif au lot n°2 – travaux de stations – au groupement FAYAT TP/BTPS Atlantique pour un montant de 2 068 391,57 € HT soit 2 473 796,32 € TTC,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE, par sa décision du 14/11/2012, la Commission d'appel d'offres a attribué le marché dit « VRD TTM » portant sur la réalisation de la ligne sur environ 7.1 Km depuis la station Cracovie située sur les allées de Boutaut à Bordeaux, jusqu'à la gare de Blanquefort ainsi que tous les aménagements structurels périphériques requis (voiries, parc relais etc....) pour un montant de 2 068 391,57 € HT au groupement FAYAT TP/BTPS Atlantique pour le lot n°2 – travaux de stations.

DECIDE

Article 1 : Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à signer le marché avec le groupement FAYAT TP/BTPS Atlantique qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse pour le lot n°2 - travaux de stations, pour un montant de 2 068 391,57 € HT soit 2 473 796,32 € TTC ;

Article 2 : Son financement est prévu sur les exercices 2013 et suivants, au budget annexe transports, Chapitre 23 compte 2380 0082, CRB KD 00, programme TT30.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

M. Mangon s'abstient

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 novembre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
3 DÉCEMBRE 2012

PUBLIÉ LE : 3 DÉCEMBRE 2012

M. GÉRARD CHAUSSET